

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 033-263301202-20250328-2_1_2025_S_2-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE CESTAS



CENTRE COMMUNALE
D'ACTION SOCIALE
Tél. : 05.56.78.84.82

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 8

NOMBRE DE VOTANTS : 8 et 7 à partir à la délibération n°2/3

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 28 mars à 11h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le vendredi 21 mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse BINET, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mesdames BINET – REMIGI - MOREIRA
Messieurs FLEURIOT – VIGNES– THOMAS –FOUCAUD–
Monsieur PILLET (absent excusé à partir du vote de la délibération n°2/3)

ABSENTS EXCUSES

Messieurs DUCOUT – PUJO
Madame ACQUIER - FERRARO - POUDENS

La convocation du Conseil d'Administration a été affichée au Centre Communal d'Action Sociale conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès verbal de la réunion du 14 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 033-263301202-20250328-2_1_2025_S_2-AR

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SÉANCE DU 28 MARS 2025
N°2/1

OBJET : ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LE BUDGET PRIMITIF ET LE BUDGET ANNEXE 2025 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024.

Madame la Vice-présidente expose,

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe, est venue modifier les modalités d'organisation du débat d'orientations budgétaires.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales du CCAS pour son projet de budget primitif 2025 et ses budgets annexes sont précisément définies dans le rapport présenté en annexe, lequel constitue le support du rapport d'orientations budgétaires 2025 du CCAS.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation des orientations budgétaires du CCAS pour 2025 annexé à la présente,

- Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025 au regard du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération,
- Charge le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Secrétaire de séance

Géraldine MEILLON

Le Président de séance

Maryse BINET

Le Président du CCAS,

Maire de CESTAS



Pierre DUCOUT

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I. Contexte général : situation économique et sociale

○ Au niveau mondial :

La croissance mondiale suit des trajectoires disparates à l'heure où de grandes incertitudes règnent autour des politiques économiques. Elle devrait se situer autour de 3,3% en 2025 et l'inflation globale autour de 4,2%.

L'économie mondiale tient bon, même si le degré de résistance varie considérablement d'un pays à l'autre.

La croissance en Chine est inférieure aux prévisions. En Inde, le ralentissement de la croissance a été plus net qu'escompté. La croissance est restée morose dans la zone euro (les résultats de l'Allemagne s'inscrivant en retrait de ceux des autres pays de la zone euro), ce qui s'explique en grande partie par les faiblesses persistantes des exportations de produits manufacturés et de marchandises, malgré le redressement de la consommation dans le sillage de l'amélioration des revenus réels.

À l'inverse, les États-Unis conservent une dynamique vigoureuse, portée par une consommation forte.

La désinflation mondiale se poursuit, mais l'on constate des signes d'essoufflement dans certains pays.

○ Zone Euro :

L'économie européenne est soumise à une pression croissante de plusieurs côtés : les prix de l'énergie et de l'électricité sont 2 à 3 fois plus élevés qu'aux États-Unis. Malgré une augmentation des taux d'emploi, la main-d'œuvre qualifiée est insuffisante. La situation géopolitique de plus en plus instable expose à des dépendances stratégiques. Dans ce contexte géopolitique défavorable, les entreprises européennes sont confrontées à des difficultés pour se développer, innover et augmenter leur productivité.

En matière d'innovation, l'effort de recherche et développement est encore insuffisant.

La digitalisation des entreprises européennes reste limitée. La part d'entreprises ayant au moins un niveau élémentaire en digitalisation est de seulement 57,7% contre une cible de 90% en 2030. D'autre part, l'Europe n'abrite que 263 entreprises dites "licornes", contre 1 539 aux États-Unis et 387 en Chine (un tiers des "licornes" ayant décidé de se délocaliser depuis 2008). La part de l'UE sur le marché mondial des Technologies de l'Information et de la Communication a diminué de moitié au cours de la dernière décennie (à 10,8%), tandis que la part des États-Unis a augmenté d'un tiers (à 38%).

Les besoins en investissements dans les entreprises pour la transition écologique et numérique sont très importants. L'investissement privé est resté globalement stable ces dernières années, à environ 19% du PIB, à un niveau légèrement supérieur à celui des États-Unis. L'épargne privée européenne est élevée et mal fléchée vers l'investissement productif, à contrario des États-Unis (72% contre 43% en Europe). Une part importante de cette épargne (environ 300 Mds€ par an), est investie à l'étranger, principalement aux États-Unis.

La "feuille de route" de la Commission européenne, qui s'appuie sur les recommandations du rapport Letta et du rapport Draghi, retient trois axes : l'innovation, via le soutien aux start-ups ; la décarbonation, en intégrant des objectifs climatiques ; et la diversification des chaînes d'approvisionnement pour limiter la dépendance à certains pays. A ces trois piliers s'ajoutent cinq catalyseurs : la réduction des barrières au marché unique, la promotion des compétences adaptées aux besoins du marché, une meilleure coordination des politiques européennes et des Etats membres, une simplification des réglementations (réduction de la charge administrative d'au moins 25% pour les entreprises, voire d'au moins 35% pour les PME) et le financement de la compétitivité via l'épargne des ménages.

Dans le contexte de guerre commerciale et technologique entre les États-Unis et la Chine, l'Europe risque "l'effacement" et doit préserver ou reconstruire ses filières industrielles stratégiques afin de retrouver sa souveraineté en la matière.

Dans ses [perspectives économiques](#) la Commission européenne prévoit une croissance du PIB de 1,6% en moyenne dans l'UE et de 1,4% dans la zone euro en 2025. En 2025, l'inflation devrait baisser et s'établir à 2,2% en 2025 dans l'UE et à 2,1% dans la zone euro.

○ France :

En France, aux déterminants européens communs s'ajoute, depuis cet été, le facteur politique.

Le climat des affaires a chuté à l'été 2024, une fois connue la dissolution, et il se maintient en deçà de sa moyenne de long terme depuis. Quelques rares secteurs tirent toutefois leur épingle du jeu : l'aéronautique et les secteurs liés de l'électronique et de la réparation profitent d'une position concurrentielle favorable mais butent encore principalement sur des contraintes d'offre. L'hôtellerie et la restauration bénéficient d'une affluence assez solide.

Si la croissance française a bien résisté en 2024 (+1,1 % comme en 2023), elle le doit aux Jeux Olympiques et paralympiques, à la forte expansion de ses dépenses publiques et à une contribution record du commerce extérieur, liée au recul des importations.

D'ici mi-2025, les deux moteurs de 2024 devraient s'éteindre : le commerce extérieur se normaliserait, et le budget de l'Etat marquerait un coup de frein sur les dépenses publiques.

Les restrictions budgétaires et des investissements modérés vont peser sur la croissance. En 2025, elle devrait être de 0,9% mais pourrait être freinée toutefois par la modération des investissements.

La consommation privée en serait le principal moteur grâce au rebond des salaires réels et à un nouveau recul de l'inflation. L'investissement des ménages et des entreprises, bien que bridé par l'incertitude, devrait se redresser progressivement en 2025. A l'instar de la zone euro, **l'inflation devrait diminuer de manière significative**, jusqu'à moins de 2,0% en 2025, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et des matières premières.

Sur le marché du travail, l'emploi salarié a connu un regain inattendu cet été (+0,2 %), notamment du fait de sa composante publique. Il connaît un net ralentissement dans le secteur privé, sur un an, la hausse y est de +0,2 %, contre +0,5 % fin 2023 et +1,5 % fin 2022.

D'ici mi-2025, le secteur privé commencerait à détruire des postes salariés, en particulier d'apprentis, et l'emploi devrait freiner nettement dans le secteur public : au total, l'économie française devrait créer 40 000 emplois en trois trimestres, essentiellement non-salariés. Ce rythme serait insuffisant pour absorber la hausse de la population active, soutenue notamment par la montée en charge de la réforme des retraites, et le taux de chômage devrait poursuivre sa lente remontée pour atteindre 7,6 % mi-2025.

Dans la construction, l'activité devrait continuer à reculer du fait notamment de la faiblesse de la demande. La production manufacturière devrait restée étale. Par contrecoup des mauvaises récoltes en 2024, l'activité agricole en 2025 serait en revanche particulièrement dynamique : elle contribuerait à la croissance française à hauteur de +0,1 point en 2025.

La production en services devrait repartir à la hausse grâce à la consommation des ménages. Du côté de la demande, l'investissement des entreprises devrait continuer de reculer, quasiment au même rythme qu'en 2024.

La consommation des administrations publiques devrait franchement ralentir avec un net coup de frein sur les dépenses publiques et les dépenses des collectivités locales devraient se normaliser après une forte hausse en 2024.

o En Nouvelle-Aquitaine :

Confrontés aux conséquences de l'inflation, à l'incertitude politique et réglementaire engendrée par la situation nationale et un contexte international complexe, les dirigeants ont dû faire face à de nombreux défis en 2024. Toutefois, les processus s'adaptent progressivement au sein des entreprises, permettant ainsi à l'économie néo-aquitaine de démontrer à nouveau sa capacité de résilience. Une légère amélioration de l'activité se profile pour 2025, son ampleur comme son périmètre restent cependant entourés d'aléas.

Le chiffre d'affaires de l'industrie régionale se contracte quelque peu mais résiste et les fondamentaux restent solides. Les transformations économiques post-Covid continuent de freiner l'accélération attendue dans les secteurs phares de la région. Globalement, les rythmes d'adaptation varient, créant des situations contrastées d'une filière à l'autre. Dans ce contexte, l'emploi, principalement en intérim, se réduit, bien que certaines industries recrutent activement et proposent des formations spécifiques pour répondre à leurs besoins. Pour 2025, les chiffres d'affaires pourraient s'orienter plus favorablement dans la plupart des segments, forts des commandes du secteur de l'aéronautique et d'une efficacité restaurée de la chaîne de sous-traitance.

La construction aéronautique et en parallèle la métallurgie anticipe la plus forte progression de leur chiffre d'affaires. La construction de bateaux enregistrerait en revanche un net repli, conséquence d'une demande en berne. Les Équipements électriques-électroniques portés par une progression de leurs exportations bénéficieraient également de la reprise de l'aéronautique. L'alimentaire se projette favorablement en dépit d'un repli de l'export.

Un redressement modéré des chiffres d'affaires des autres produits industriels est anticipé pour 2025. Seul le travail du bois maintiendrait son chiffre d'affaires.

Les intentions d'embauche seraient légèrement positives pour 2025, portées principalement par les besoins de la filière aéronautique pour laquelle le renforcement de ses effectifs constitue un enjeu majeur. Cela devrait permettre de lever les freins à la production et ainsi répondre aux besoins de plus en plus pressants des donneurs d'ordres. Globalement, les entreprises privilégieraient le renforcement des effectifs permanents au détriment de l'emploi intérimaire attendu baissier en 2025. L'emploi serait

préservé dans le travail du bois et la métallurgie, les autres segments seraient en revanche moins bien orientés.

Les industriels adaptent, modernisent voire augmentent leurs capacités de production. Un relatif maintien des investissements est envisagé. L'amélioration de la productivité est privilégiée au développement de la capacité de production

Les services marchands maintiennent une dynamique favorable. Les services à la personne bénéficient du regain de la clientèle touristique, l'évolution est plus heurtée dans les services aux entreprises selon les segments des prestations. Les prestations en 2025 pourraient profiter d'une accélération modérée de la consommation des ménages.

Les services spécialisés dont l'ingénierie et les activités d'informatique continueraient sur leur dynamique. L'hébergement-restauration se redresserait. Le transport-entreposage comme les agences de travail temporaire parviendraient à se maintenir. Les chefs d'entreprises anticipent une hausse de leur chiffre d'affaires.

L'emploi se redresserait en 2025, après des effectifs contenus en 2024.

Les nouveaux projets d'investissement seraient moins actifs en 2025 pour la plupart des secteurs, traduisant le fort climat d'attentisme et d'incertitude observé sur la fin de l'année 2024.

Le recul de l'activité dans le secteur de la construction s'accroît. Le marché du logement neuf, y compris celui des maisons individuelles, demeure très dégradé. Les chantiers de rénovation restent dynamiques mais la concurrence s'accroît, par effet de déport, et les prix des devis se négocient à la baisse. Les carnets de commandes n'affichent pas de signe de renforcement aussi le recul de l'activité se prolongerait pour l'année qui débute

Le gros œuvre resterait particulièrement affecté, en raison du déclin des constructions de logements et du ralentissement des investissements industriels. Le second œuvre afficherait un recul moins prononcé qu'en 2024, bénéficiant des aides à la rénovation énergétique. Les travaux publics ralentiraient en raison d'une demande privée stagnante et d'un attentisme des collectivités locales.

○ Au niveau local :

La situation géographique du territoire et son positionnement comme pôle logistique d'intérêt métropolitain de l'aire bordelaise favorisent l'implantation d'entreprises.

Selon un diagnostic territorial partagé par la Région Nouvelle Aquitaine, le territoire des Graves et Landes de Cernès (regroupant les 16 communes composant les intercommunalités de JALLE EAU BOURDE et de MONTESQUIEU) se distingue par :

- Un dynamisme économique et résidentiel tiré par l'attractivité de la métropole bordelaise ;
- Son rôle de « pôle de production » au profil « pendulaire inversé » très marqué (importants transferts quotidiens de population et de revenus avec la métropole) ;
- Un tissu économique qui conserve une remarquable orientation productive dynamique ;
- Un rebond démographique s'expliquant par une importante attractivité résidentielle ;
- Une situation sociale très favorable de par son niveau de qualification élevé et son faible niveau de précarité comparativement aux autres zones périurbaines en Nouvelle-Aquitaine.

Le tissu économique local se caractérise par une prépondérance du secteur industriel. Parmi les sites de production les plus connus figurent par exemple les conserveries Henri Piquet, l'usine de biscuits

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 033-263301202-20250328-2_1_2025_S_2-AR

Mondelez (anciennement « Lu »), Lectra (industrie textile), VDLV (liquides pour cigarettes électroniques), ELSIL (programmation composants électroniques), ou encore Stryker Spine (implants et prothèses articulaires).

CESTAS est également connue pour abriter de grandes entreprises de la logistique comme C-Logistics (Cdiscount), la PIC du groupe La Poste (Plateforme Industrielle du Courrier), Lidl, Décathlon, XPO et DHL (Carrefour), Sonepar, Rexel, la SCASO ainsi que la centrale BBJ (Brico, Bati, Jardin) Sud-Ouest (Leclerc).

Sur la zone de Pot-au-Pin/Jarry, ce sont aussi de grandes exploitations agricoles qui fournissent les rayons de la grande distribution : Saga Végétal, Planète Végétal, Lebourg, Domaine de Pot-au-Pin.

La commune comptabilise plusieurs zones d'activités dont Marticot, Auguste 1 à 5, Jarry 1 à 3 Pot au Pin ainsi qu'une unité expérimentale sur la forêt de l'INRAE, le siège de la coopérative forestière Alliance Forêt Bois, un atelier de maintenance aéronautique militaire, l'AIA et une pépinière d'entreprises.

Trois principaux pôles commerciaux quadrillent la commune.

La commune possède également un club d'entreprises, le CE2C qui se donne pour mission de favoriser les échanges entre les entreprises dans le but de contribuer à la dynamique économique locale.

Au dernier recensement, la commune comptabilise 11 320 emplois dont une majorité dans le commerce, transport et services divers et 6 730 actifs ayant un emploi et résidant sur la commune.

Le niveau d'attractivité et d'activités des entreprises du territoire est bon. La société Mondelez Lu a fêté ses 50 ans en 2024.

2/ Analyse des résultats du compte administratif 2024 section par section

Budget Principal

Section de Fonctionnement

Nous terminons l'exercice 2024 avec un léger déficit apparent de 87 900,47 € et un excédent final de 295 806,82 € (avec la prise en compte du résultat de fonctionnement excédentaire 2023 reporté de 383 707,29 €).

Les recettes

Chapitres	Prévisions	Réalisations
013 Atténuations de charges	1 200,00 €	4 903,07 €
70 Produits des services	88 000,00 €	87 934,94 €
74 Dotations et participations	725 000,00 €	31 506,39 €
75 Autres produits de gestion courante	417 397,00 €	1 124 735,84 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €	4 511,65 €
78 Reprise sur provisions	195,71	0,00 €
Sous-total	1 231 792,71 €	1 253 591,89 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	383 707,29 €	
Total	1 615 500,00 €	1 253 591,89 €

L'exécution des recettes de fonctionnement a été conforme aux prévisions.

Il faut noter que dorénavant dans la nomenclature M57, la subvention versée par la commune de rattachement est comptabilisée au chapitre 75 et non plus au chapitre 74.

Les dépenses

Chapitres	Prévisions	Réalisations
011 Charges à caractère général	498 400,00 €	432 455,14 €
012 Charges de personnel	683 600,00 €	581 924,03 €
65 Autres charges de gestion courante	405 000,00 €	309 723,22 €
66 Charges financières	8 000,00 €	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 500,00 €	343,00 €
68 Provisions pour créances douteuses	900,00 €	195,44 €
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	Non exécutable
042 Opérations d'ordre (dont amortissements)	18 100,00 €	16 851,53 €
Total	1 615 500,00 €	1 265 305,38 €

Au chapitre 011, suite à la fin de l'amortissement du prêt ayant financé la construction des locaux de la résidence autonomie Le Ginestey et dans l'attente de la conclusion d'un nouvel accord de financement de travaux de rénovation, le montant du loyer à reverser au bailleur ENEAL reste minoré en 2024. Les charges locatives de cette résidence ont doublé du fait du rattrapage de la récupération des taxes foncières de l'année 2023.

Le chapitre 012 des dépenses de personnel a enregistré en année pleine, la hausse de 1,5% du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2023, le versement de deux années de complément indemnitaire annuel (CIA) ainsi que la revalorisation de 5 points de l'ensemble des grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2024.

Le chapitre 65 a enregistré le versement de secours à hauteur de 8 955 € et la subvention au budget annexe de maintien à domicile pour 300 000 €.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 033-263301202-20250328-2_1_2025_S_2-AR

Section d'investissement

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt sur le budget principal en 2024.

Des dépôts de garantie ont été recouverts à hauteur de 1 090,74 € et reversés aux familles à hauteur de 1 011,90 € lors des entrées et départs des deux résidences autonomie.

Les recettes

Chapitres	Prévisions	Réalisations	Reports
10 Dotations fonds divers réserves	430,00 €	438,13 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	317 200,70 €	1 090,74 €	
27 Immobilisations financières	1 000,00 €	0,00 €	
021 Virement section de fonctionnement	0,00 €	Non exécutable	
040 Opérations d'ordre (amortissements)	18 100,00 €	16 851,53 €	
	336 730,70 €	18 380,40 €	
<i>Sous-total</i>			
001 Résultat d'investissement reporté	83 769,30 €		
Total	420 500,00 €	18 380,40 €	

Les dépenses

Chapitres	Prévisions	Réalisations	Reports
16 Emprunts	3 600,00 €	1 011,90 €	
20 Immobilisations incorporelles	2 500,00 €	0,00 €	
21 Immobilisations corporelles	408 400,00 €	0,00 €	
23 Immobilisations en cours	4 000,00 €	0,00 €	
27 Immobilisations financières	2 000,00 €	0,00 €	
Total	420 500,00 €	1 011,90 €	

Nous terminons l'exercice 2024 avec un excédent d'investissement de 17 368,50 € (hors reprise du résultat reporté 2023 excédentaire de 83 769,30).

Ce qui donne un excédent final de la section d'investissement de 101 137,80 €.

Budget annexe de maintien à domicile**Section de Fonctionnement**

Nous terminons l'exercice 2024 avec un déficit de 65 500,54 €, ce qui nous donne un résultat final négatif de 9 752,79 € (compte tenu du résultat de fonctionnement excédentaire reporté de 55 747,75 €).

Les recettes

Chapitres	Prévisions	Réalisations
017 Produits de la tarification	550 000,00 €	469 610,90 €
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	399 872,25 €	441 117,01 €
019 Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	0,0 €
Sous-total	948 872,25 €	910 727,91 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	55 747,75 €	
Total	1 005 620,00 €	910 727,91 €

Les dépenses

Chapitres	Prévisions	Réalisations
011 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	20 950,00 €	10 441,03 €
012 Dépenses afférentes au personnel	950 900,00 €	933 672,35 €
016 Dépenses afférentes à la structure	33 770,00 €	32 115,07 €
Total	1 005 620,00 €	976 228,45 €

Section d'investissement

Nous terminons l'exercice 2024 avec un excédent d'investissement de 1 432,18 €, et un excédent final de 2 577,14 € compte tenu du résultat reporté excédentaire de 1 144,96 €.

Les recettes

Chapitres	Prévisions	Réalisations	Reports
10 Dotations fonds divers réserves		337,70 €	
28 Amortissement des immobilisations	920,04 €	757,90 €	
49 Provisions pour créances douteuses	800,00 €	336,58 €	
Sous-total	1 720,04 €	1 432,18€	
001 Résultat d'investissement reporté	1 144,96 €		
Total	2 865,00 €	1 432,18 €	

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 033-263301202-20250328-2_1_2025_S_2-AR

Les dépenses

Chapitres	Prévisions	Réalisations	Reports
21 Immobilisations corporelles	2 865,00 €	0,00 €	
Total	2 865,00 €	0,00 €	

Il n'y a pas eu d'acquisition de matériel en 2024.

3/ Eléments rétrospectifs et prévisionnels pour 2025

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- de la subvention de la commune de Cestas. Pour mémoire, elle était de 700 000 € en 2024.

Année	Montant de la subvention versée au CCAS
2010	450 000 €
2011	470 000 €
2012	470 000 €
2013	500 000 €
2014	500 000 €
2015	619 200 €
2016	669 200 €
2017	864 000 €
2018	810 000 €
2019	830 000 €
2020	800 000 €
2021	800 000 €
2022	600 000 €
2023	700 000 €
2024	700 000 €

Une subvention d'un montant de 759 883 € sera nécessaire afin d'équilibrer le budget primitif 2025.

- du produit des services (quote-part des redevances funéraires, de la facturation des repas dans les RPA, du remboursement de frais pour une partie de la RPA de Gazinet)
- des loyers des résidences pour personnes âgées
- d'une subvention du Conseil Départemental pour le financement des activités en faveur des résidents des RPA

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 12/04/2025

ID : 033-263301202-20250328-2_1_2025_S_2-AR

CCAS principal	2020	2021	2022	2023	2024
Redevances funéraires	10 336,69 €	16 124,34 €	13 511,98 €	15 101,36 €	12 616,37 €
Produit des repas dans les RPA	66 526,96 €	47 729,65 €	39 921,30 €	57 554,38 €	57 738,61 €
Remboursement frais RPA Gazinet	12 557,33 €	13 195,24 €	14 238,26 €	15 228,47 €	17 579,96 €
Loyers des RPA	362 634,71 €	391 001,15 €	396 818,20 €	417 529,74 €	424 319,01 €
Subvention du Département	20 187,90 €	19 833,71 €	20 794,80 €	25 390,77 €	22 580,01 €

- de la tarification des prestations effectuées dans le cadre du maintien à domicile (aux usagers, aux mutuelles et caisses de retraite)
- des participations versées par le Conseil Départemental dans le cadre du maintien à domicile

Maintien à domicile	2020	2021	2022	2023	2024
Participations des usagers	168 654 €	207 558 €	221 290 €	185 346 €	144 895 €
Participations du Département	299 676 €	267 905 €	304 812 €	344 757 €	324 715 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges de gestion courante

Les postes principaux sont les suivants :

Le montant de la location de la résidence autonomie Le Ginestey à verser à la société ENEAL

année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Loyer	143 073 €	144 253 €	144 710,64 €	97 951,86 €	49 219,68 €	45 300,37 €
Charges	22 145,00 €	22 409,00 €	22 459,00 €	23 218,00 €	21 384,48 €	45 717,96 €

Les fluides des deux résidences autonomie (eau, électricité, chauffage)

année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant	84 873 €	90 749 €	90 456,65 €	88 733,83 €	120 506,35 €	139 193,57 €

Le remboursement à la commune de Cestas des frais de confection des repas

année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant	75 906 €	71 711 €	56 903,57 €	55 443,67 €	55 944,13 €	69 039,39 €

Les frais des colis de Noël

année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant	42 221 €	49 406 €	39 336,94 €	46 177,30 €	53 562,93 €	51 995,06 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 033-263301202-20250328-2_1_2025_S_2-AR

Les frais de personnel

Frais de personnel	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Budget principal	400 452,53	467 340,73	389 444,54	490 170,58	535 717,66	581 924,03
Budget annexe	710 089,98	667 088,90	643 647,07	760 907,50	875 403,12	933 672,35

Les charges financières

Le chapitre 66 est prévu à 8 000€, dans le cas où un emprunt serait souscrit pour finaliser l'acquisition des logements de Logévie Enéal situés place de la République à Gazinet.

La dotation aux amortissements (chapitre 042)

Elle s'élèvera à 24 860 euros en 2025 pour le budget principal et à 800 € pour le budget annexe.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibrera au montant de 447 400 € pour le budget principal et de 4 200 € pour le budget annexe du service de maintien à domicile.

Dette

L'encours de dette du Centre Communal d'Action Sociale au 1^{er} janvier 2025 est nul.

Dépenses d'investissement

Des crédits sont prévus pour reverser les cautions lors des départs des résidents (3 200 €), du mobilier et du matériel pour les espaces de restauration des deux résidences autonomie, l'équipement du local dédié à l'épicerie sociale et solidaire et les services administratifs notamment dans le cadre de l'équipement des bureaux à construire avenue du 19 mars 1962 (65 000 €).

Recettes d'investissement

Le reversement du Fonds de Compensation pour la TVA sur les acquisitions effectuées lors de l'exercice 2023 devrait être de 3 000 euros.

Avec une subvention municipale de 759 883 €, l'objectif est de stabiliser les crédits de la section de fonctionnement du budget principal autour d'1 600 090 € (baisse de 15 410 € par rapport au Budget primitif 2024).

Concernant le budget annexe de maintien à domicile, la cible de la section de fonctionnement, compte tenu du prévisionnel d'activité déclaré auprès du Réseau Départemental d'Aide à Domicile, se rapproche de la somme de 925 741 € (baisse de 79 879 € par rapport au budget primitif 2024). Cette baisse résulte de la baisse d'activités enregistré par le service en lien avec les baisses des prestations du Département.

4/ La politique des ressources humaines

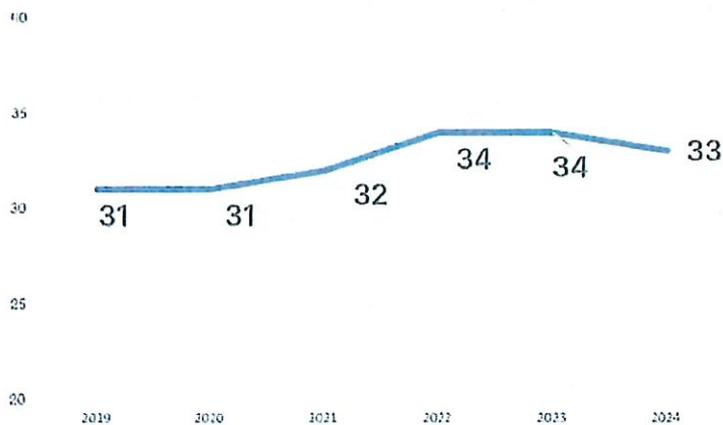
L'analyse ci-dessous est basée sur l'intégralité des dépenses de personnel de la Communauté de Communes et ne se limite pas au chapitre 012.

A - Évolution des effectifs et de la masse salariale depuis 2019

1 - Évolution des effectifs

Evolution des effectifs au 31 décembre	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires	31	31	32	34	34	32
Contractuels permanents	0	0	0	0	0	1
Emplois non permanents	11	4	7	8	10	8
Total	42	35	39	42	44	41

Le Centre communal d'action sociale emploie aujourd'hui (au 31 décembre 2024), 33 personnes sur emplois permanents, principalement des fonctionnaires titulaires (97%). On compte 1 unique contractuel permanent. S'ajoute à cet effectif 8 contractuels assurant le remplacement de personnels indisponibles et un médecin vacataire.

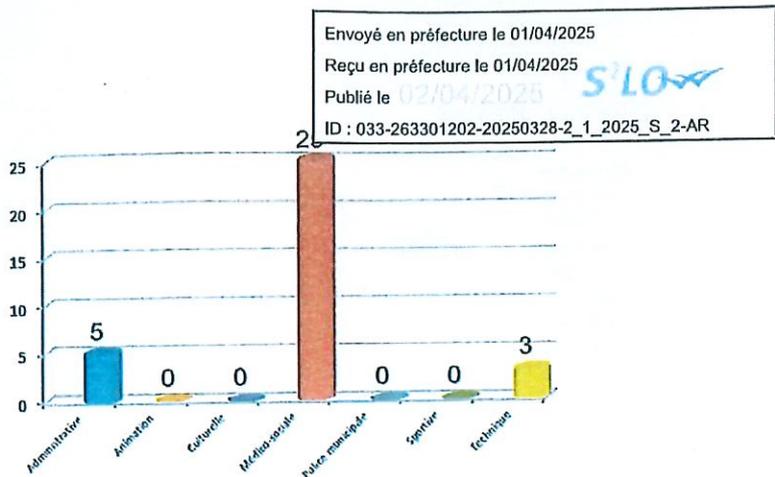


La courbe d'évolution ci-dessus montre la stabilité des effectifs depuis 6 ans. Ils resteront équivalents en 2025, avec néanmoins la prise en charge d'une nouvelle activité au bénéfice de populations fragiles, en fin d'année ; l'épicerie sociale. Une personne sera chargée de coordonner la gestion et la délivrance des produits, assistée d'un service civique et d'une équipe de bénévoles.

Quant aux mouvements de l'année, ils sont peu nombreux sur l'effectif permanents. On note 1 arrivée et 2 départs, pour un faible taux de rotation de 4,5%. L'arrivée s'est réalisée sous forme de contrat et les départs sont une mutation (reclassement médical vers la Ville) et un licenciement pour inaptitude physique.

Répartition par filières

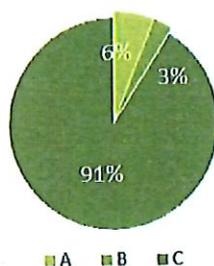
Administrative	5	15,3%
Animation	0	0%
Culturelle	0	0%
Médico-sociale	25	75,8%
Police municipale	0	0%
Sportive	0	0%
Technique	3	9,1%



Seules 3 des 7 filières territoriales sont représentées, fait même de la spécialisation des activités menées par l'établissement public.

La filière médico-sociale emploie plus des ¾ des personnels, principalement pour le service d'aide à domicile (SAD). On retrouve les postes administratifs sur les missions d'encadrement, de gestion financière et administrative. Les postes techniques sont présents au sein des résidences autonomie pour les personnes âgées.

Répartition par catégorie

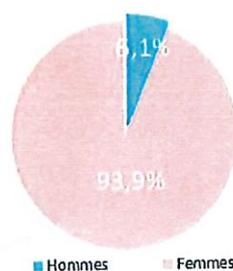


Âge et ancienneté moyens

Âge
46 ans 8 mois 19 jours

Ancienneté
12 ans 2 mois 12 jours

Répartition par genre

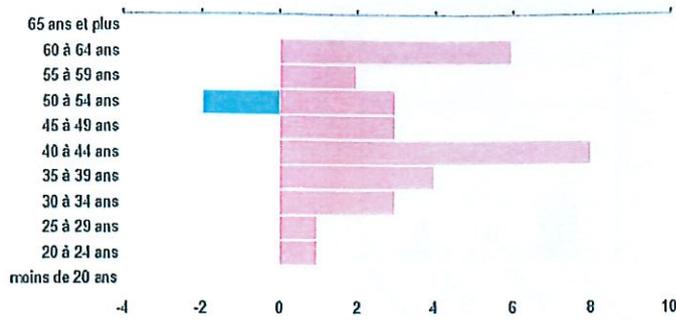


S'agissant de la répartition par catégorie hiérarchique, le CCAS compte plus de 90% d'agents en catégorie C. Les postes d'expertise et d'encadrement sont peu nombreux.

Tout en restant en dessous de la moyenne nationale (47 ans), on observe une hausse d'1 an de la moyenne d'âge. L'ancienneté des effectifs est en baisse de 4 mois.

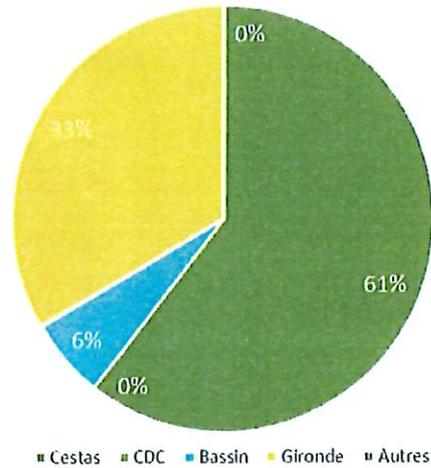
La répartition par genre est complètement déséquilibrée en 2024. Les métiers exercés sont essentiellement féminins, surtout au SAD. Le CCAS n'emploie que deux hommes.

Pyramide des âges



Le faible effectif du CCAS rend l'analyse de la pyramide un peu hasardeuse, mais on observe toutefois que la tranche des 60-64 ans est dense. Le reste de la pyramide aurait pu être fluide si la tranche des 40-44 ans n'était pas aussi élevée. Celle des 35-39 était au même niveau qu'en 2023. La représentation des tranches jeunes est basse

Origine géographique des agents



Par origine géographique du domicile, on voit qu'un tiers des agents du CCAS résident à Cestas. Les autres agents habitent dans les communes girondines aux alentours, pas toujours très proches.

Promotions et sanctions

Promotions



Sanctions



Un seul avancement de grade en 2024, pour une femme de catégorie C. Pas de sanction prononcée en 2024, ni de procédure disciplinaire engagée.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 12/04/2025

ID : 033-263301202-20250328-2_1_2025_S_2-AR

Formation

Nombre	Jours	Agents
Catégorie A	5	1
Catégorie B	15,5	2
Catégorie C	75,5	26
Total	96	29

Près de 90% des agents du CCAS ont bénéficié de formation en 2024, pour un total de 96 jours, soit 3 jours par agent parti en formation.

Absentéisme

Nombre	Arrêts	Jours
Maladie ordinaire	50	1247
Longue maladie	2	548
Accidents de service	1	21
Maladie professionnelle	4	1096
Total	57	2912

Le taux d'absentéisme est de plus de 24%. Il reste très fort, avec une hausse du nombre de jours d'arrêt de plus de 900 jours. L'impact des 4 longues maladies et de la maladie professionnelle est élevé sur un faible effectif. La hausse de la maladie ordinaire peut également être pointée. La pénibilité des métiers peut être une première explication, nombre d'aides à domicile titulaires ayant dû s'arrêter pour des périodes plus ou moins longues.

La moyenne de jours d'absence par arrêt est de 51 jours. On note que 9 agents (27%) n'ont présenté aucun arrêt de travail en 2024.

Obligation d'emploi de travailleurs handicapés

L'obligation d'emploi de 6% représente 1 poste. Au 31 décembre 2024, le CCAS respecte très largement cette obligation, sans être obligé de verser de compensation financière au FIPHFP. On comptabilise en effet 5 agents justifiant d'une RQTH. Cela représente un taux d'emploi de près de 15%.

Salaire moyen

Le salaire brut moyen des agents du CCAS est de 2.606 € au 31 décembre 2024.

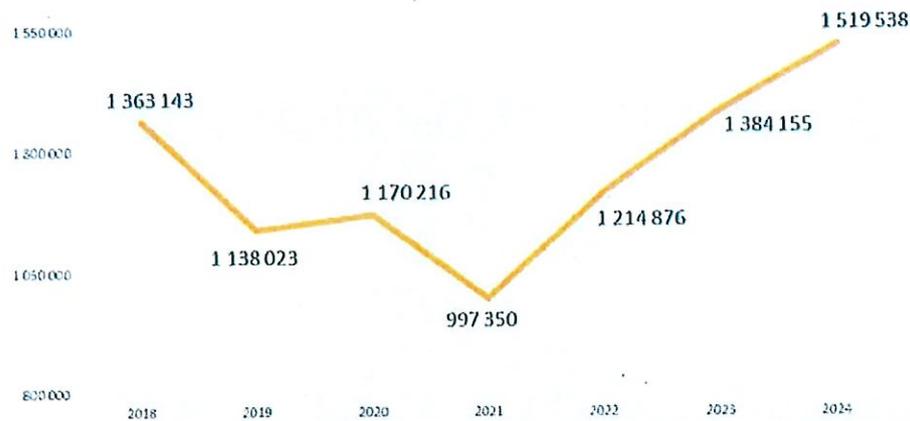
Le salaire moyen des hommes et des femmes est quasi identique (supérieur d'environ 30 euros, pour les hommes).

Les rémunérations de certains agents du CCAS sont fortement impactées par la mise en place du complément de traitement indiciaire ((49 pts d'indice – Loi Ségur). Ce complément de traitement ne concerne pas tous les agents du CCAS.

Temps de travail

Le temps de travail des agents du CCAS est basé sur 1607 heures. Le cycle annuel concerne le service d'aide à domicile. Les autres agents travaillent selon un cycle hebdomadaire.

2 - Évolution de la masse salariale



La masse salariale reste maîtrisée malgré les impacts 2024 de la réforme des carrières des fonctionnaires. L'augmentation de la masse salariale est de 9,8% (+135.383€).

Répartition rémunérations et charges

Nature	BP	SAD	TOTAL
Rémunération Titulaires	230.089 €	461.308 €	691.397 €
NBI ET SFT	9.328 €	8.238 €	17.566 €
Régime indemnitaire Titulaires	99.202 €	120.879 €	220.081 €
Rémunération Contractuels	82.256 €	200.160 €	282.417 €
Charges patronales	161.064 €	147.013 €	308.077 €
TOTAL	581.939 €	937.599 €	1.519.538 €

Avantages en nature

Comme les années précédentes, les seuls avantages en nature accordés aux agents du CCAS sont relatifs à l'attribution d'un logement de fonction. En 2024, cela représente toujours 3.896 €.

Heures supplémentaires

Type d'heure	Normale	Dim / JF	Nuit	Total
Montant	345,3 €	0 €	0 €	345,3 €
Nombre	22	0	0	22

Les heures supplémentaires continuent à baisser. Elles sont versées aux agents pour le travail effectué en remplacement de collègues absents ou de surcroît temporaire de travail. Ces heures concernent également les interventions des gardiens des résidences autonomie. Le volume est nettement en dessous de celui de 2023.

Astreintes

Tous types	
Montant	10.912 €
Nombre	73

Les astreintes permettent d'assurer le fonctionnement en sécurité des services. Elles sont soit journalières, soit de semaine, soit de nuit, soit de week-end. Les interventions effectuées donnent lieu à une indemnité spécifique ou au paiement d'heures supplémentaires (filiale technique).

Prestations sociales et autres indemnités

Type	Montant	Nb agents
Participation Mutuelle	1.440 €	7
Participation Prévoyance	2.836 €	21
Participation ALSH, séjours	1.025 €	6
Indemnité télétravail	390	5

Des participations employeur aux cotisations des agents relatives à leur mutuelle santé et prévoyance ont bénéficié à une majorité des personnels du CCAS. Leur nombre est en légère baisse s'agissant de la mutuelle santé mais en augmentation pour la prévoyance.

D'autres prestations sociales sont versées directement par le CCAS pour aider à la prise en charge des coûts de garde d'enfants et de séjours en ALSH.

L'indemnité de télétravail a bénéficié à 5 agents du CCAS en 2024. La participation journalière est fixée par les textes ; 2,88 € par jour.

B/ Evolution des dépenses de personnel en 2025

La masse salariale, hors indemnités des élus (voir tableau de composition des rémunérations) représente aujourd'hui environ 1.323.437 euros. S'y ajoute les charges patronales pour un coût global annuel de 717.982 €

La proposition du BP 2025 prend en compte les évolutions suivantes dont les événements impactant la masse salariale de manière automatique, sans qu'il soit possible d'arbitrer entre les sommes correspondantes :

- le GVT lié à l'évolution des carrières
- l'effet Noria (balance des entrants et des sortants)
- l'augmentation du smic de 2,5% du 1^{er} février 2025 (non officielle)
- l'augmentation de 3 pts de la cotisation patronale retraite des agents titulaires (CNRACL).

A cela s'ajoute différentes mesures prises en faveur des personnels :

- renouvellement de l'enveloppe de régime indemnitaire CIA, liée à la manière de servir

Les autres mesures sont liées à l'organisation des services (effet noria évoqué ci-dessus) :

- recrutement d'un agent chargé de l'épicerie sociale et d'un service civique, en fin d'année 2025.

Réalisé 2024	1 519 538	
Surcoûts 2025		
Noria	10 000	2,11%
GVT	3 000	0,20%
CIA (enveloppe unique en 2025)	- 10 000	0,66%
CIA 2025 (ajustement)	7 000	0,46 %
Prime pouvoir d'achat (versée en 2025)	- 9 200	- 0,61 %
Augmentation SMIC	2 000	0,13%
Augmentation contribution CNRACL	25 000	1,65%
Total	27 800	1,7%
BP prévisionnel 2025	1 547 338	

Nouveaux postes (compris dans l'effet Noria)

Emploi	Catégorie
1 Chargé.e de l'épicerie sociale	B
1 service civique épicerie sociale	C

C/ Politique Ressources Humaines

La gestion des ressources humaines, mutualisée entre la Ville de Cestas, le CCAS et la CCJEB porte des objectifs précis participant à la qualité de vie au travail, intégrés dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la Collectivité :

- ⊙ Maîtriser la progression des effectifs en fonction des besoins des services et des contraintes budgétaires
- ⊙ Anticiper et réduire le vieillissement des effectifs par le recrutement
- ⊙ Homogénéiser les pratiques managériales au sein des services
- ⊙ Fiabiliser la méthode de recrutement par une analyse approfondie des motivations, personnalités et comportement professionnels
- ⊙ Construire un dispositif d'intégration des nouveaux arrivants et d'évaluation de cette intégration
- ⊙ Renforcer le lien entre le plan de développement des compétences et les entretiens professionnels
- ⊙ Conforter la mise en place d'un régime indemnitaire fondé à la fois sur les responsabilités liées au poste occupé et sur la manière de servir
- ⊙ Développer l'information et la communication interne
- ⊙ Poursuivre l'amélioration des conditions de travaux et des locaux en lien avec l'élaboration et la mise à jour du Document Unique, notamment en poursuivant la mise en place des actions issues du diagnostic des RPS
- ⊙ Continuer l'accompagnement social des agents via la subvention apportée au CGOS et par le biais des participations financières santé et prévoyance ainsi que celles liées aux événements familiaux
- ⊙ Poursuivre la conduite d'un dialogue social de qualité
- ⊙ Promouvoir l'égalité hommes femmes dans les différentes politiques RH menées (voir ci-dessous)

D/ La Prévention

Dans la continuité de l'audit des RSP initié en 2023, un certain nombre d'action sont mises en place, sur la base des axes prioritaires travaillés avec les organisations syndicales et les services

Pour rappel, les axes prioritaires sont :

- La gestion des EPI : le marché a été renouvelé en 2025
- Amélioration des locaux : une enveloppe budgétaire est prévue pour le déménagement du CCAS
- Questionnement des cycles de travail et des horaires variables : groupes de travail prévus en 2025
- Accueil des publics difficiles : formation spécifique intégrée au plan de formation

- Prévention de l'usure professionnelle :
- Analyse des pratiques professionnelles par un accompagnement extérieur : extension de la mesure à un grand nombre de services, dont la strate d'encadrement

E/ L'égalité Femmes/Hommes

La promotion de l'égalité femmes/hommes à Cestas ne se limite pas à l'effectif de la CCAS.

La politique RH menée sur le sujet couvre les 3 collectivités de Cestas.

Les actions déjà menées sur le sujet, comme celles qui le seront dans le cadre des LDG, sont détaillées ainsi :

⊙ Politique de recrutement non discriminatoire fondée sur la notion de compétence et de personnalité, dépassant les clichés liés au genre

⊙ Sensibilisation des agents aux stéréotypes de genre et aux biais inconscients, notamment par le biais de formations.

⊙ Veille RH sur les écarts salariaux entre les sexes et prise de mesure visant à les réduire si elles ne sont pas fondées sur les compétences et/ou les responsabilités assurées. Le régime indemnitaire IFSE, commun à tous les agents et à toutes les filières ou presque, est déjà attribué sur la base des missions accomplies, sans notion de genre. Les salaires relèvent de grilles nationales non discriminantes. Il faudra veiller à ce que les primes liées à la manière de servir soient bien attribuées sans discrimination.

⊙ Poursuite de l'accompagnement à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Les nombreux cycles de travail adoptés par la collectivité permettent une première souplesse. Le télétravail ajoute aussi à cet équilibre.

⊙ Accès équitable à la formation et au développement professionnel.

Les personnels féminins, notamment en catégorie C, sont de plus en plus incités à la formation. Le développement des formations proches du lieu d'emploi est également une priorité. Plus de 88% des agents sont partis en formation en 2024 (2,9 jours par agent) pour un total de 96 jours.

⊙ Encouragement de la participation des femmes à tous les niveaux de l'organisation, y compris aux postes de direction.

C'est déjà le cas aujourd'hui sur les 3 collectivités, tant pour les postes de Direction que pour les postes de Chefs de service. Près de 55% des postes d'encadrement sont assurés par des femmes.

⊙ Politique de prévention du harcèlement sexuel intégrée à la politique générale de prévention des risques et procédure de dénonciation du harcèlement protégeant les intérêts des femmes.

⊙ Élaboration de plans de succession tenant compte de la diversité des talents et du potentiel de leadership des femmes.

⊙ Collaboration avec des organisations externes pour partager les meilleures pratiques et participer à des initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes.

4/ Les principaux axes d'intervention 2025

Le CCAS participe activement à l'ensemble des groupes de travail initiés par la Commune et la Communauté de Communes.

Sous l'égide de la Commune, le CCAS poursuit ses actions :

- en direction des séniors avec la relance des échanges avec ENEAL pour l'acquisition de l'extension des bâtiments de la résidence autonomie Eva. Le bâtiment principal étant une propriété de la commune, il semble opportun de réaliser cette acquisition dans le cadre communal. La convention de gestion pourra ensuite être étendue à l'extension
- en direction des plus défavorisés avec le travail sur l'aménagement de l'épicerie sociale. L'accompagnement de l'ANDES se poursuit et l'année 2024 a été mise à profit pour la détermination du programme des travaux et la recherche de subventions. Une demande de financement co-construite entre la Commune et le CCAS a permis de présenter un dossier devant la commission qui assure la gestion décentralisée des fonds européens. Le dossier a reçu un avis favorable de la commission avec un montant prévisionnel de subvention de 80 000 €. Des consultations sont en cours pour le choix d'un maître d'œuvre.

Sous l'égide de la Communauté de Communes, le CCAS poursuit son action :

- en direction des résidents de l'aire d'accueil de Cestas avec un travail autour du projet social de l'aire
- en direction des demandeurs de logement avec la participation à la Conférence Intercommunale sur le Logement qui a fixé le cadre de la politique intercommunale sur le logement. Notre CCAS aura à travailler en lien avec l'agent chargé du service d'information des demandeurs de logement ainsi que de l'enregistrement des demandes.

En lien avec le Département, le CCAS poursuit ses actions

- en tenant compte de la répartition des publics : les familles avec enfants sont suivies par le Département et les familles sans enfants et personnes isolées le sont par le CCAS
- de suivi social des allocataires du RSA
- de soutien financier et alimentaire dans le cadre des demandes d'aide sociales portées par la MDS de Gradignan

En lien avec le Réseau Public Départemental d'aides à domicile, le CCAS poursuit les interventions au domicile des séniors de notre commune dans le cadre de son service d'aide à domicile.

Notre CCAS poursuivra également l'ensemble des aides sociales facultatives mises en place et notamment son dispositif d'aide alimentaire d'urgence

L'ensemble des actions en direction des séniors de notre commune seront pérennisées, principalement l'animation au sein des résidences autonomie ainsi que les ateliers numériques.

Les deux actions structurantes engagées en 2024 devraient pouvoir démarrer en 2025

- Les travaux au sein de la résidence autonomie « Le Ginestey »
Les études engagées par ENEAL sont en cours de finalisation et notamment les derniers arbitrages sur l'enveloppe financière. Le dossier de demande de financement a été déposé auprès de la CARSAT et bénéficiera d'une aide financière de 600 000 €. La signature d'un nouveau contrat de gestion globale de la résidence est en cours de rédaction ainsi que la prolongation du bail emphytéotique signé entre la Commune et ENEAL.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

01/04/2025 SLOW
ID : 033-263301202-20250328-2_1_2025_S_2-AR

Les travaux devraient pouvoir démarrer début 2026.

- L'ouverture de l'épicerie sociale

S'agissant de locaux communaux, un marché de maîtrise d'œuvre a été signé pour l'aménagement des locaux et la réalisation de l'ensemble des formalités administratives.

Le programme des travaux est finalisé. Les travaux devraient pouvoir être engagés après obtention des autorisations d'urbanisme. Une subvention de 80 000 € est attendue pour la réalisation de ces travaux. La Commune de Cestas mettra gratuitement les locaux aménagés à la disposition du CCAS.

L'ouverture est envisagée pour le mois de décembre 2025.

Le fonctionnement de l'épicerie sera assuré par un agent du CCAS et un service civique (recrutements à venir) auxquels s'adjoindront des bénévoles.

L'aménagement de nouveaux locaux est prévu pour le CCAS. Un programme de travaux a été établi au cours de l'année 2024. Ces travaux seront réalisés par la Commune et mis gratuitement à disposition du CCAS.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 033-263301202-20250328-2_2_2025-BF

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SÉANCE DU 28 MARS 2025
N°2/2

OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS
2024

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Vice-présidente demande au Conseil d'Administration d'élire un Président pour le vote des comptes administratifs 2024.

MME RÉMIGI est élue, à l'unanimité comme Présidente pour le vote des comptes administratifs.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Secrétaire de séance



Géraldine MEILLON

Le Président de séance



Maryse BINET



Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS



Pierre DUCOUT

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SÉANCE DU 28 MARS 2025

N°2/3

Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : APOBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSÉ PAR MADAME LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CASTRES-GIRONDE, COMPTABLE PUBLIC, POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame BINET, Vice-Présidente,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

STATUANT :

1° - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Adopte le Compte de Gestion 2024 du budget principal

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Secrétaire de séance

Géraldine MEILLON

Le Président de séance

Maryse BINET



Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS

Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 033-263301202-20250328-2_4_2025-BF

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SÉANCE DU 28 MARS 2025

N°2/4

Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence Madame RÉMIGI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, après s'être fait présenter le budget de ce service pour l'exercice considéré :

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2023		383 707,29		83 769,30		467 476,59
Opérations de l'exercice	1 341 492,36	1 253 591,89	1 011,90	18 380,40	1 342 504,26	1 271 972,29
TOTAUX	1 341 492,36	1 637 299,18	1 011,90	102 149,70	1 342 504,26	1 739 448,88
Résultat de clôture		295 806,82		101 137,80		396 944,62
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	1 341 492,36	1 637 299,18	1 011,90	102 149,70	1 342 504,26	1 739 448,88
RESULTATS DEFINITIFS		295 806,82		101 137,80		396 944,62

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits, portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif 2024 du budget principal

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance

Géraldine MEILLON

Le Président de séance

Maryse BINET



Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS

Pierre DUCOUT

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SÉANCE DU 28 MARS 2025

N°2/5

Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame BINET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :	
	déficit :	87 900,47
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent :	383 707,29
	déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	295 806,82
(A2)	déficit :	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	17 368,50
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	83 769,30
	déficit :	
Résultat comptable cumulé : à reporter au R001 ou à reporter au D001	excédent :	101 137,80
	déficit :	

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :

Recettes d'investissement restant à réaliser :

Solde des restes à réaliser :

(B) Besoin (-) réel de financement :	
Excédent (+) réel de financement :	101 137,80

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	295 806,82
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à a section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
	Sous-total (R 1068)
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget n+1)	295 806,82
	TOTAL (A1)
	295 806,82
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 033-263301202-20250328-2_5_2025-BF

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 295 806,82	D001 : Solde d'exécution à N-1	R001 : solde d'exécution à N-1 101 137,80 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Adopte l'affectation définitive du résultat 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance

Géraldine MEILLON

Le Président de séance

Maryse BINET



Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS

Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 033-263301202-20250328-2_6_2025-BF

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SÉANCE DU 28 MARS 2025

N°2/6

Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSÉ PAR MADAME LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CASTRES-GIRONDE, COMPTABLE PUBLIC, POUR LE SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame BINET, Vice-Présidente,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

STATUANT :

1° - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Adopte le compte de gestion 2024 du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance

Géraldine MEILLON

Le Président de séance

Maryse BINET



Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS

Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 033-263301202-20250328-2_7_2025-BF

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SÉANCE DU 28 MARS 2025

N°2/7

Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET DU SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame RÉMIGI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, après s'être fait présenter le budget de ce service pour l'exercice considéré :

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2023		55 747,75		1 144,96		56 892,71
Opérations de l'exercice	976 228,45	910 727,91	0,00	1 432,18	976 228,45	912 160,09
TOTAUX	976 441,99	966 475,66	0,00	1 144,96	976 228,45	969 052,80
Résultat de clôture	9 752,79			2 577,14	7 175,65	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	976 228,45	966 475,66	0,00	1 144,96	976 228,45	969 052,80
RESULTATS DEFINITIFS	9 752,79			2 577,14	7 175,65	

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits, portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif 2022 du budget annexe du service d'aide et de maintien à domicile

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance

Géraldine MEILLON

Le Président de séance

Maryse BINET



Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS

Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 033-263301202-20250328-2_8_2025-BF

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SÉANCE DU 28 MARS 2025

N°2/8

Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame BINET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :	
	déficit :	65 500,54
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent :	55 747,75
	déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	
(A2)	déficit :	9 752,79

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	1 432,18
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	1 144,96
	déficit :	
Résultat comptable cumulé : à reporter au R001	excédent :	2 577,14
ou à reporter au D001	déficit :	

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :

Recettes d'investissement restant à réaliser :

Solde des restes à réaliser :

(B) Besoin (-) réel de financement :

Excédent (+) réel de financement : 2 577,14

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à a section d'investissement

(recette budgétaire au compte R 10682)

En dotation complémentaire en réserve

(recette budgétaire au compte R 10682)

Sous-total (R 10682)

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget n+1)

TOTAL (A1)

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)

9 752,79

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 033-263301202-20250328-2_B_2025-BF

SLOW

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté 9 752,79	R002 : Excédent reporté	D001 : Solde d'exécution à N-1	R001 : solde d'exécution à N-1 2 577,14 R10682 : excédent de fonctionnement capitalisé

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Adopte l'affectation définitive du résultat 2024 du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance

Géraldine MEILLON

Le Président de séance

Maryse BINET



Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS

Pierre DUCOUT

